



## RÉGION NORMANDIE

### Conseil Régional Réunion du 26 juin 2017

#### Rapport du Président

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle</b>
<b>Mission</b>	<b>Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence</b>
<b>Programme</b>	<b>P152 - Accompagner les apprentis</b>
<b>Objet du rapport</b>	<b>EXPÉRIMENTATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES APPRENTIS : LE FILET SOCIAL APPRENTI</b>

La Région Normandie place le développement de l'apprentissage parmi ses premières priorités afin d'améliorer la qualification et l'emploi des jeunes.

Dès janvier 2016, aux premiers jours de la Région Normandie, une grande concertation a été engagée pour construire une nouvelle politique de l'apprentissage en Normandie. Le Grenelle normand de l'apprentissage a ainsi connu cinq mois d'une vaste mobilisation de l'ensemble des Normands pour faire émerger de nouvelles idées en faveur de l'apprentissage, voie privilégiée vers l'emploi et la qualification des jeunes.

A l'issue de ce Grenelle, des mesures et actions fortes ont été dégagées permettant de mettre en place le Plan Normand de relance de l'apprentissage dont l'objectif est une augmentation massive du nombre d'apprentis en Normandie à l'horizon 2021.

Le Plan Normand de relance de l'Apprentissage, adopté le 20 novembre dernier repose sur 5 grands axes, déclinés en 23 actions. La Région, dans le cadre de l'action n°13 souhaite mettre en place un double dispositif autour de l'accompagnement social des apprentis dans les CFA avec :

- Une détection et une personnalisation de l'accompagnement des apprentis : il s'agit de mettre en œuvre un accompagnement social, personnalisé, assuré par des personnels qualifiés au sein de chaque CFA. La dimension de l'accompagnement social des apprentis fait partie intégrante de la prévention et lutte contre les ruptures. Le référentiel qualité de l'apprentissage normand l'intègre pleinement et chaque CFA doit l'inclure dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet d'établissement.
- La mise en place d'un « filet social » pour les apprentis les plus en difficulté qui pourraient être contraints d'interrompre leur formation pour des raisons matérielles.

Après détection des difficultés financières de l'apprenti par le personnel d'accompagnement social, cette aide régionale, permettrait aux bénéficiaires de faire face aux dépenses liées à leur formation.

Le manque de ressources, conjugué à d'autres événements de la vie, constitue un frein à la poursuite des études dans de bonnes conditions. La dimension de l'accompagnement social des apprentis, fait partie intégrante de la prévention et lutte contre les ruptures.

Ce dispositif vise à favoriser la sécurisation du parcours de formation engagé par l'apprenti et concourir à la réduction des inégalités d'accès à la formation en évitant que les difficultés financières ne perturbent gravement, voire n'interrompent la formation en apprentissage. Cette mesure de solidarité s'inscrit dans le cadre des aides sociales visant à favoriser la réussite des apprentis.

Le filet social doit permettre de faire face rapidement à des situations difficiles ou aux besoins exceptionnels que peuvent connaître les apprentis lorsqu'il s'agit d'assumer les dépenses liées à la formation pendant la période d'apprentissage.

Ce dispositif s'inscrit plus largement dans une offre de service et un accompagnement global pour tous les apprentis normands proposé par la Région: Atouts Normandie (aides aux frais de Transports, hébergement et Restauration, aide au premier équipement professionnel, aide à l'acquisition de livres scolaires), Pass monde (Aide à la mobilité internationale), aide au fonctionnement des CFA, aide au logement (partenariat avec Action Logement)...

Le Filet social est une aide personnalisée aux plus défavorisés, et intervient après mise en place d'un travail d'accompagnement social au sein de l'établissement. Cela exclut tout caractère d'aide systématique aux frais de restauration, internat, transport ou équipement, pour lesquels la Région attribue déjà une aide au titre de son dispositif jeunesse « Atouts Normandie »

L'aide financière ne pourra se mettre en place qu'en derniers recours, après un travail d'articulation avec tous les autres dispositifs de droits communs existants (l'Etat, les collectivités territoriales ou par d'autres organismes)

La traduction budgétaire de ce dispositif, issu Plan Normand de relance pour l'Apprentissage est déjà inscrite dans le cadre du Budget Primitif 2017.

### ***Il vous est proposé :***

- d'autoriser :
  - la création à titre expérimental pour une période de 3 ans d'un nouveau dispositif en faveur de l'accompagnement social des apprentis visant à favoriser la sécurisation du parcours de formation engagé par l'apprenti et à concourir à la réduction des inégalités d'accès à la formation ;
  - son application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- de déléguer à la Commission permanente l'adoption du règlement précisant les modalités de mise en œuvre de ce dispositif ;
- d'abroger le dispositif Fonds Social apprenti existant sur l'ex-territoire Bas-Normand, à compter de la fin de l'année scolaire soit le 7 juillet 2017, étant entendu que les CFA ne pourront plus faire de nouvelles demandes au titre de ce dispositif après cette échéance mais que les remboursements pourront intervenir s'ils concernent l'année scolaire 2016-2017 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

